

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-646

présenté par
M. de Courson et M. Piron

ARTICLE 58**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition selon laquelle, lorsqu'une commune ne perçoit pas, en 2015, de dotation forfaitaire, sa dotation forfaitaire est divisée par deux en 2016.